

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

1^{er} JUIN 2026

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Lambelin à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur la ratification de l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (CETA)

par

M. Mugemangango

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Lambelin à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur la ratification de l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (CETA)

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu l'interpellation de Mme Lambelin à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur la ratification de l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (CETA) ;

- A. Vu l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (CETA) ;
- B. Considérant l'application provisoire du volet commercial du CETA depuis 2017 ;
- C. Considérant que cette application provisoire permet déjà la mise en oeuvre de l'essentiel des dispositions commerciales de l'Accord ;
- D. Considérant que la ratification complète du CETA aurait notamment pour effet de permettre l'entrée en vigueur du mécanisme de protection des investissements (ICS) ;
- E. Considérant que ce mécanisme accorde aux investisseurs étrangers un recours spécifique contre les États et les pouvoirs publics, sans mécanisme équivalent permettant de faire respecter de manière contraignante les droits sociaux, environnementaux, sanitaires ou démocratiques ;
- F. Considérant que ce type de mécanisme risque de renforcer le pouvoir juridique des multinationales au détriment de la capacité des pouvoirs publics à mener des politiques d'intérêt général ;
- G. Considérant que les politiques publiques en matière de climat, d'environnement, de santé, d'agriculture, de services publics, de protection sociale et de droits des travailleurs doivent rester pleinement sous contrôle démocratique ;
- H. Considérant que la Wallonie s'est déjà opposée en 2016 à une ratification précipitée du CETA en exprimant des préoccupations légitimes sur la protection de la démocratie, des normes sociales, de l'environnement et des services publics ;
- I. Considérant que les garanties obtenues depuis lors ne modifient pas fondamentalement la logique de l'Accord ni le déséquilibre entre les droits accordés aux investisseurs et les obligations imposées aux entreprises ;
- J. Considérant qu'il n'est pas démontré que la ratification complète du CETA apporterait une plus-value économique concrète à la Wallonie dès lors que le volet commercial est déjà appliqué provisoirement ;

- K. Considérant que la politique commerciale doit être mise au service des travailleurs, des agriculteurs, des citoyens, des services publics, du climat et de la souveraineté démocratique, et non de la protection prioritaire des intérêts des grandes entreprises.

Demande au Gouvernement wallon,

- 1. de ne pas ratifier l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (CETA) ;
- 2. de refuser toute entrée en vigueur du mécanisme de protection des investissements prévu par l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (CETA) ;
- 3. de défendre, auprès du Gouvernement fédéral et des institutions européennes, une politique commerciale excluant les mécanismes d'arbitrage ou de juridiction spéciale permettant aux investisseurs d'attaquer les pouvoirs publics ;
- 4. de conditionner tout accord commercial futur au respect contraignant des normes sociales, environnementales, sanitaires, climatiques et démocratiques ;
- 5. de défendre l'exclusion explicite des services publics, de la sécurité sociale, de la santé, de l'éducation, de l'eau, de l'énergie et des politiques agricoles des accords de libéralisation commerciale ;
- 6. d'organiser un débat démocratique transparent sur les conséquences de l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (CETA) pour la Wallonie, incluant les organisations syndicales, agricoles, environnementales, de solidarité internationale et de défense des services publics ;
- 7. de transmettre au Parlement de Wallonie une analyse actualisée des risques juridiques, sociaux, environnementaux et budgétaires liés à une ratification complète de l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (CETA), en particulier concernant le mécanisme de protection des investissements (ICS).

Charge le Président du Parlement de Wallonie de transmettre la présente motion au Gouvernement fédéral, à la Chambre des représentants, au Parlement européen et à la Commission européenne.

G. MUGEMANGANGO